

ASSEMBLEE GENERALE Convoquée extraordinairement Mercredi 23 Mars 2022

Ordre du Jour

- 18 H 45 : Connexion
- 19 H 00 : Début de l'Assemblée Générale

Cette Assemblée Générale se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

- . Accueil du président de la ligue
- . Vote test
- . Modifications des statuts → Vote 1
- . Point sur l'avancée du projet de Vertou



MANDAT

Le Président du club est naturellement le Délégué du club à l'Assemblée Générale de Ligue.

Au cas où il ne peut être présent, il doit compléter le mandat qu'il donne à son représentant du club en n'oubliant pas de préciser le n° du club et le n° de licence du Délégué de club.

Le « mandant » doit signer le « bon pour acceptation ».

Pour rappel, il n'est pas possible de donner procuration à un club.



MANDAT OMNISPORT

Le Président de la section Tennis doit demander mandat au président de l'omnisport.